

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
BOISSY-SOUS-SAINT YON

DATE DE CONVOCATION 22 MARS 2024	L'an deux mille vingt quatre Le vingt-huit mars
DATE D’AFFICHAGE 4 AVRIL 2024	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur PICHON Jean-Marc, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<u>Etaient présent(e)s</u> : M. PICHON Jean-Marc – M. SAADA Raoul – Mme MOUNOURY Aurélie – M. IBOUADILENE Francis – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. LOURS Xavier – Mme COURTOIS Cécile – M. GAUTHIER Dominique – M. REYNAUD Max – M. DA SILVA Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme BONNASSEAU Patricia – M. FAUCHÉ Fabien – Mme PEDRONO Anne-Marie.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 15	
VOTANTS : 21	<u>Absent(e)s représenté(e)s</u> : Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme SCACCHI Anne – M. LION Robert – M. TISCHENBACH Thierry – Mme COLLIN Monique.
	<u>Absent(e)s non représenté(e)s</u> : Mme MOAL Sylvie – Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. DORIZON Maurice – Mme BILIEU Carine – M. GOFF Jullian.
	Monsieur LAURENT Eric a été désigné secrétaire de séance.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Monsieur LOURS, Maire-Adjoint à la vie associative, au sport, aux festivités et à la communication, expose au Conseil Municipal qu’au titre de l’exercice 2024, l’examen des demandes de subventions de fonctionnement récurrentes aux associations locales a été réalisé en réunions préparatoires animées par la commission Animation du Territoire, dont sont issues les propositions ci-annexées.

La commune souhaite poursuivre et accentuer l’accompagnement des associations dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions (soutien financier, logistique et technique).

La commune de Boissy-sous-Saint-Yon affirme ainsi sa politique de soutien actif aux associations locales, véritables actrices de la cohésion sociale et a pour objectif d’offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets quel que soit le domaine d’activités.

Les sommes attribuées ont été déterminées et analysées au vu des demandes formulées sur dépôt de dossier et pièces justificatives, en s’appuyant sur la situation financière et sur les besoins des associations pour faire face à leurs frais de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions formulées par les associations,

Vu le budget primitif 2024,

Après avis favorable de la Commission Animation du Territoire du 18 mars 2024,

Ayant entendu l’exposé de son rapporteur, Monsieur LOURS,

Considérant qu’il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la municipalité à la vie associative locale à travers l’aide financière de la commune,

Considérant que les associations participent au développement d'actions d'intérêt local,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré,

À la majorité absolue (une abstention : M. SAADA Raoul),

APPROUVE l'inscription budgétaire, en vue d'un versement au titre de l'exercice 2024, pour un montant total de 28 000 €.

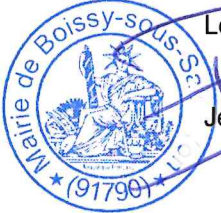
FIXE, pour l'exercice 2024, la répartition des subventions aux diverses associations et organismes d'intérêt local de la commune à hauteur de 28 000 € selon le tableau ci-annexé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20240328-DEL2024-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024
Publication : 04/04/2024

 Le Maire,
Jean-Marc PICHON

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.